

Bagnolet, le 31 mars 2017

Luc Farré
Secrétaire général
21, rue Jules Ferry
93177 Bagnolet
01.48.18.88.29
unsa-fp@unsa.org

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

N Réf : LF/AP/SM/31/03/2017- C15

Objet : transfert des agents chargés de la sécurité routière dans les services déconcentrés.

Monsieur le Premier Ministre,

Nous nous adressons à vous aujourd'hui pour vous faire part de l'inquiétude qui est la nôtre dans le cadre de l'application de l'article 1 du décret 2012-771 du 24 mai 2012 qui concerne le transfert des compétences sécurité routière au Ministère de l'Intérieur.

Nous ne contestons pas bien sûr cette réforme, mais sommes inquiets dans la mise en œuvre tardive de sa dernière phase, lancée fin 2016, que nous considérons précipitée pour un transfert des agents au 1^{er} janvier 2018.

L'UNSA a ainsi alerté le Secrétaire Général du Gouvernement lors du CT des DDI et la Secrétaire Générale du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer lors du CTM car après avoir fait le tour des différents services pour avoir un échange avec les agents, nous constatons qu'ils sont particulièrement inquiets d'une telle précipitation.

En particulier, la réduction du nombre de cycles de mobilité ne leur permet pas de prendre sereinement la bonne décision et surtout de pouvoir se positionner sur des postes au sein du MEEM.

De plus, cette précipitation risque d'avoir pour effet de voir un grand nombre d'agents refuser un transfert au Ministère de l'Intérieur et donc entraînerait une perte de compétences dans un domaine particulièrement sensible qu'est la sécurité routière.

Pour toutes ces raisons et dans l'intérêt des missions que portent ces agents, nous pensons qu'il serait utile de reconduire pour une année la convention entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et d'envisager un transfert des personnels au 1^{er} janvier 2019 afin de se donner le temps nécessaire pour réussir dans les meilleures conditions le transfert total des missions sécurité routière, l'accompagnement des agents et le maintien des compétences.

L'UNSA, pour sa part, s'investira alors pleinement pour la réussite de la mise en place de cette réforme.

Restant à votre disposition pour tout échange utile ou complément d'information,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Signé : Luc Farré
Secrétaire Général